



Rabat, le 04/01/2018

CIRCULAIRE N° 5748/312**Objet :** Nouvelle procédure de gestion des ventes des scellés mécaniques.

Les destinataires de la présente sont informés de la mise en place d'une nouvelle procédure informatisée de gestion des ventes des scellés mécaniques destinés à la sécurisation des unités de charge transportant des marchandises sous douane, en parallèle avec la procédure manuelle actuellement en vigueur.

La nouvelle procédure repose sur le principe que les scellés vendus soient gardés et gérés par le service et sous sa responsabilité jusqu'à leur apposition.

La procédure informatisée est matérialisée comme suit :

- L'opérateur intéressé dépose une demande en double exemplaires précisant le nombre de scellés sollicités, auprès de l'ordonnateur concerné ;
- L'ordonnateur annoté la demande du nombre de scellés accordés et du montant correspondant et remet un exemplaire à l'opérateur ;
- Après paiement du montant arrêté, une provision est créée au niveau du système informatique, en nombre de scellés vendus par opérateur, sans précision de leurs numéros.
- Après apposition des scellés sur les unités de charge, le système informatique est renseigné du nombre et des numéros de scellés apposés ; le solde de l'opérateur concerné est alors débité.

Les termes de la présente entreront en vigueur à compter de la date de sa publication.

**Le Directeur Général de
l'Administration des Douanes et
Impôts Indirects**

Naby LAKH DAR

SGIA/Diffusion/04-01-18/09h25